



Usine de recyclage de plastiques à Limay (78). Grande absence des discussions, la mise en place d'une politique industrielle de l'économie circulaire est pourtant nécessaire.

Le parcours d'obstacles de l'économie **circulaire**

TRANSITION La France va se doter d'une feuille de route de l'économie circulaire. Se montrera-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Après plusieurs mois de préparation et de concertation publique, le gouvernement a finalisé une feuille de route de l'économie circulaire. Il faut dire que les enjeux sont de taille. L'économie circulaire, concept popularisé à la fin des années 2000, vise

à tendre vers une économie sobre en ressources et minimisant les impacts environnementaux. Elle s'oppose à l'économie linéaire, qui caractérise notre mode de vie actuel et qui se fonde sur le schéma : extraire (des ressources) – produire – consommer – jeter. À l'inverse, l'économie circulaire vise à

« boucler » les flux de matières et d'énergie en mobilisant trois stratégies (les « 3 R ») : réduire (l'utilisation de ressources), réutiliser (les produits) et recycler (les matières).

Pour encourager la transition vers une économie circulaire, les pouvoirs publics essaient désormais de mettre en cohérence toute une série de dispositifs d'incitation, d'information, de régulation et de soutien à l'innovation : c'est l'objectif de cette feuille de route.

Mais cette idée d'économie circulaire est-elle vraiment nouvelle ? Un petit détour historique s'impose. Le modèle de l'économie li-

néaire est devenu dominant avec l'essor de la société de consommation et de la production de masse après la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le réemploi et le recyclage étaient des pratiques courantes. Le terme de déchet (qui vient de déchoir), explique le philosophe François Dagognet, n'est introduit en France qu'au XV^e siècle [1]. A cette époque, tout était réutilisé ou laissé à une dégradation naturelle. L'historienne Sabine Barles souligne que jusque vers 1870, on observe une circulation spontanée de la matière entre la ville, l'industrie et l'agriculture [2].

Plusieurs évolutions expliquent la disparition progressive de cette première économie circulaire : le progrès technique, qui permet de mettre au point de nouveaux matériaux aux performances supérieures ; le développement de l'hygiénisme à la fin du XIX^e siècle, qui met au ban les déchets comme la cause d'épidémies ; puis, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, le développement du marketing, du design et l'accélération du rythme de renouvellement des produits.

L'enjeu actuel n'est évidemment pas de revenir au modèle antérieur d'économie circulaire, mais d'en inventer un nouveau où les exigences de traçabilité, d'hygiène, de moindre impact environnemental et de qualité sont respectées.

Entraves à la transition

Si des politiques publiques sont nécessaires, c'est évidemment parce que cette transition n'a aucune raison de s'opérer naturellement. Comme chacun a pu l'observer, la société de consommation est désormais profondément ancrée dans nos comportements.

Quant à la valeur potentielle contenue dans les produits et les déchets, elle est certes avérée (mé-

ZOOM

La route de la feuille de route

L'élaboration d'une feuille de route de l'économie circulaire a été annoncée par Nicolas Hulot dans son plan climat présenté le 6 juillet dernier. A partir du 24 octobre, les représentants des différentes parties prenantes ont débuté leurs travaux au sein de quatre ateliers thématiques : territoires, déchets plastiques, consommation et production durable, instruments économiques. Parallèlement, une consultation du public sur Internet a permis de recueillir plus 1 800 contributions et 16 000 votes. Une mission spécifique a par ailleurs été lancée sur l'avenir des filières de récupération et de recyclage financées par le mécanisme de la responsabilité élargie des producteurs (le principe « pollueur-payeur » qui s'impose aux entreprises). La synthèse de l'ensemble de ces contributions, réalisée en janvier, a permis d'élaborer une « préfeuille de route », soumise à consultation du 6 au 25 février.

Parmi les nombreux objectifs de ce texte, certains sont assortis d'un chiffre et d'une échéance :

– réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au produit intérieur

brut (PIB) d'ici à 2030 par rapport à 2010 ;
– développer la tarification incitative (paiement en fonction du poids des poubelles) en couvrant en 2025 au moins 25 millions de ménages et 12,5 millions de tonnes de déchets ;

– réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 ;

– augmenter de 50 % la quantité de matière plastique recyclée en France d'ici à 2020.

Pour beaucoup d'autres objectifs, la marge d'interprétation est large, par exemple : « *allonger la durée de vie des produits et faire monter en gamme les produits français* », « *tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025* », « *soumettre certains opérateurs du secteur agroalimentaire à l'obligation de rendre publics leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire* », « *sortir les biodéchets des poubelles* ».

La publication de la feuille de route définitive a été annoncée pour fin mars, puis reportée à avril et n'a pas encore été rendue publique à l'heure où nous bouclons ce numéro.

Antoine de Ravignan

taux précieux, ferrailles, aluminium, plastiques, etc.), mais il faut déjà qu'elle soit soustraite aux trafics et exportations illégales. Les spécialistes soulignent que c'est la quatrième source de revenus du crime organisé après la drogue, la prostitution et les jeux clandestins. Les trafiquants ont un avantage décisif par rapport aux filières légales : ils ne supportent ni les prélèvements fiscaux ni les coûts de dépollution que ces dernières subissent. Car ces trafics sont également une source de pollution diffuse, puisqu'ils ne récupèrent que les pièces ou matières intéressantes, laissant à l'abandon les parties polluées.

Il va falloir aussi s'attaquer à l'amélioration des filières de recyclage. La feuille de route vise ainsi en 2025 un recyclage à 100 % des plastiques. Objectif louable, puisque

20 % des plastiques seulement sont actuellement recyclés en Europe [3], 40 % finissant en décharge et 40 % dans la nature. Le problème ne tient pas uniquement à des variables exogènes, comme le prix des matières premières vierges (le pétrole pour le plastique), sur lequel le cours des matières recyclées est indexé. La difficulté réside aussi dans la faiblesse du tissu industriel. Hormis pour les ferrailles, le papier, l'aluminium ou les métaux précieux, dont les filières de recyclage sont aujourd'hui matures, les autres filières sont principalement constituées de PME opérant sur des marchés de niche, dotées de compétences et de ressources limitées pour accéder à des débouchés industriels de qualité. ▶

500 000

C'est le nombre de créations d'emplois potentielles liées à l'économie circulaire à l'horizon 2025

[1] *Des détritits, des déchets, de l'abject. Une philosophie écologique*, par François Dagognet, Collection Les empêchements de penser en rond, 1997.

[2] *L'invention des déchets urbains : France, 1790-1870*, Champ Vallon, 2005.

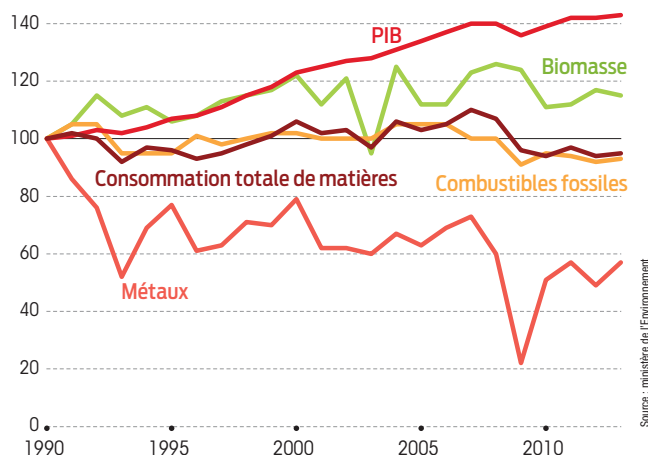
[3] Voir « Pour une nouvelle économie des plastiques », <https://bit.ly/2ICHHW6>

► Ainsi, les obstacles à la transition vers une économie circulaire sont nombreux et variés. Les leviers nécessitent à la fois un changement de comportement des consommateurs, une transformation des stratégies des producteurs – et notamment des progrès dans l'écoconception des biens et services –, la structuration des filières de recyclage, de réparation ou de réemploi, le renforcement des exigences à l'égard des éco-organismes pour accompagner la montée en régime de ces filières, sans oublier la lutte contre les trafics.

Les enjeux sont considérables. Une telle transition est porteuse de création de valeur et d'emplois territorialisés. Développer le réemploi et la réparation localement, mettre en place des filières courtes de collecte et de recyclage, tout cela peut participer à la réindustrialisation de zones aujourd'hui en difficulté. L'Ademe estime que le recyclage est vingt fois plus intensif en em-

PIB ET RESSOURCES : UN LENT DÉCROCHAGE

Consommation intérieure de matières et PIB, indice 100 = 1990



Source : ministère de l'Environnement

ploiis que la mise en décharge. La réparation comme le réemploi sont également des activités de services intensives en emplois. Les collectivités locales comme les pouvoirs publics ont bien saisi l'enjeu de mettre en place des stratégies territoriales visant à capter et développer ces gisements de valeur et ces activités. La feuille de route évoque un objectif de création de 500 000 emplois à l'horizon 2025.

Les quatre groupes de travail qui se sont réunis pendant plusieurs mois pour préparer la feuille de route et la consultation publique organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire^[4] ont permis de balayer une grande variété de sujets (consommation, production, gestion des déchets, incitations économiques et fiscales, mobilisation des acteurs, etc.) et ont relevé l'essentiel des obstacles identifiés plus haut. Toute une batterie de mesures et d'indicateurs a été identifiée et annoncée.

Au-delà des annonces, il faut cependant espérer que

cette feuille de route permettra de mettre en place une politique publique cohérente, fondée sur une vision de long terme. Il a peu été question de politique industrielle dans les discussions, alors qu'une telle politique serait nécessaire pour organiser et accompagner dans la durée un ensemble d'initiatives aujourd'hui désordonnées et fragiles, et pour surmonter les retournements de conjoncture et la volatilité des marchés. Comme le montre le cas du plastique

recyclé, le développement de nouvelles filières suppose un effort de formation, la production de compétences, l'émergence de centres techniques et d'expertise, la production de standards et de règles, la stimulation de la recherche et de l'innovation qui manquent aujourd'hui. Ces points sont peu abordés dans les mesures envisagées.

Afficher des politiques plus volontaristes

Il ne s'agit pas de revenir aux vieilles lunes des grands programmes à la française, mais de mettre en œuvre des formes d'action publique territorialisées et participatives qui associent les principaux acteurs concernés. Les pays les plus avancés en la matière, comme la Suède, sont à ce titre beaucoup plus volontaristes que la France. La Suède a ainsi renoué ses politiques publiques et industrielles en concertation avec toutes les parties prenantes et en engageant une refonte complète de sa fiscalité et des interventions publiques pour devenir le leader de la transition climatique et circulaire. De même, la Chine a remis au goût du jour la planification pour opérer une transition plus sobre en ressources. Espérons que les pouvoirs publics français ne seront pas frileux et sauront mobiliser les acteurs pour engager avec résolution la transition annoncée.

■ Franck Aggeri*

* Professeur de management à Mines ParisTech.

[4] Voir sur <https://bit.ly/2nMyXdC>



Centre de tri de déchets électroniques, à Saint-Sylvain-d'Anjou (49). Le recyclage est vingt fois plus intensif en emplois que la mise en décharge.

Jean-Nicolas Guillo - PhotoDR/Le Parisien/MaxPPP